

Vereinigung Kantonaler Feuerversicherungen
 Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

Examen : Notions de bas

Spécialiste en protection incendie avec brevet fédéral

Numéro AVS :

ATTENTION :

Les réponses doivent obligatoirement être inscrites sur la feuille de réponse en annexe !

Les réponses sur le présent questionnaire ne seront pas prises en compte !

Il est possible de cocher une réponse par question au maximum !

Sujet		Questions	Points max	Points obtenus
Thème :	Construction	1	1	
Thème :	Installations techniques du bâtiment	1	1	
Thème :	Équipements de protection incendie	1	1	
	Total	3	3	
EXPERTS :		DATE :		
PRÉNOM + NOM :		SIGNATURE :		
PRÉNOM + NOM :		SIGNATURE :		

Construction

1 À quoi faut-il veiller pour les issues de secours ?

Points

1

- A Les portes des voies d'évacuation doivent pouvoir être ouvertes dans le sens de la fuite en tout temps et peuvent aussi être ouvertes avec des moyens auxiliaires
 - B Les portes doivent pouvoir être ouvertes dans le sens de la fuite. Font exception à cette règle les portes des locaux ne recevant pas plus de 6 personnes.
 - C Les portes doivent pouvoir être ouvertes dans le sens de la fuite. Font exception à cette règle les portes des locaux ne recevant pas plus de 20 personnes.
 - D Les portes basculantes, à guillotine, à tambour, à enroulement rapide et coulissantes ainsi que les portes tournantes sont autorisées sans restriction
-

Installations techniques du bâtiment

1 Dans une maison d'habitation de six étages équipée d'une installation d'ascenseur, est-il nécessaire de prévoir une commande en cas d'incendie pour l'ascenseur, au niveau de la sortie ?

Points	1
--------	---

- A Uniquement pour les installations d'ascenseurs sans local des machines
 - B Non
 - C Oui
 - D Seulement pour les ascenseurs situés dans les voies d'évacuation verticales.
-

Équipements de protection incendie

1 Comment la maintenance périodique des extincteurs portatifs est-elle réglementée dans la directive de protection incendie ?

Points	1
--------	---

A Selon les indications du fabricant

B Tous les 3 ans

C Tous les 2 ans

D Chaque année



Feuille des réponses - Examen de base
Spécialiste en protection incendie avec brevet fédéral

No AVS :

A

B

C

D

A

B

C

D

A

B

C

D

Construction

1

Installations techniques du bâtiment

1

Équipements de protection incendie

1



Clé de solution - Examen de base
Spécialiste en protection incendie avec brevet fédéral

CLÉ DE SOLUTION

A

B

C

D

A

B

C

D

A

B

C

D

Construction

1

Installations techniques du bâtiment

1

Équipements de protection incendie

1